

VIOLENCE À L'ENDROIT DES AÎNÉS AU QUÉBEC

STATISTIQUES 2010

1. Dans ces statistiques, que signifie « violence à l'endroit des aînés »?

Le terme « aîné » désigne les personnes âgées de 65 ans et plus. Par « violence à l'endroit des aînés », on entend les **infractions contre la personne**¹ perpétrées à leur endroit qui sont constatées par les corps policiers et enregistrées au **Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire** (Programme DUC 2).

Bien que ces données soient parcellaires, puisqu'elles portent sur la criminalité déclarée, elles contribuent à mieux connaître une partie du phénomène de la maltraitance envers les aînés, soit les crimes de violence à leur endroit.

2. Combien d'infractions dénombre-t-on à l'endroit des aînés?

En 2010, on dénombrait 2040 infractions à l'endroit des personnes âgées, ce qui équivaut à un peu plus de 2 % de toutes les infractions contre la personne.

De ce nombre, près de la moitié (1 013) sont des **voies de fait**. Suivent principalement les **menaces** (454), les **vols qualifiés** (203), le **harcèlement criminel** (119), les appels téléphoniques harcelants ou harassants et l'**intimidation** (119). On dénombre aussi 48 **agressions sexuelles** et **autres infractions d'ordre sexuel**, 41 **extorsions** ainsi que 25 **enlèvements ou séquestrations**. Enfin, la **négligence criminelle ou les autres infractions entraînant la mort**, les **tentatives de meurtre ou complots en vue de commettre un meurtre** et les **meurtres** totalisaient 18 infractions en 2010.

3. Observe-t-on une hausse au cours des dernières années?

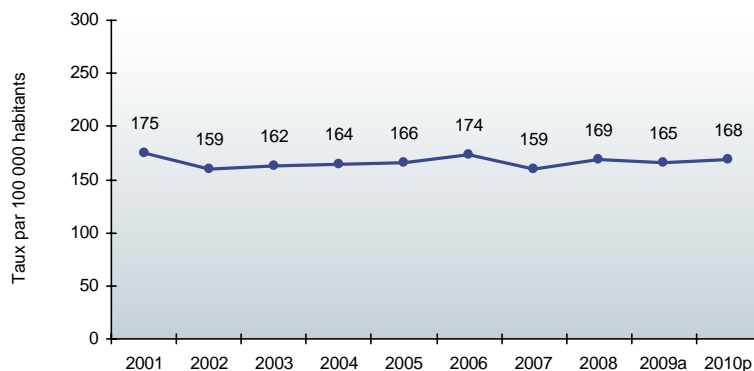
Bien que la maltraitance envers les aînés soit davantage médiatisée et fasse l'objet de campagnes de sensibilisation et de prévention, dans l'ensemble, les crimes de violence à l'endroit des 65 ans et plus sont relativement stables. En effet, même si le nombre d'infractions est plus élevé en 2010 (2 040) qu'en 2001 (1 683), il faut considérer que le nombre de personnes âgées a aussi augmenté entre ces deux années². En tenant compte de ce facteur avec le **taux d'infractions par 100 000 habitants**, on observe peu de variations au cours de la période de 2001 à 2010 (graphique 1). Une tendance se dégage toutefois pour quelques infractions. En effet, les agressions sexuelles, les extorsions ainsi que les voies de fait tendent à augmenter alors qu'à l'inverse, les menaces et surtout les vols qualifiés tendent à diminuer.

¹ Les mots en rouge auront un hyperlien avec les définitions.

² Selon les estimations de Statistique Canada, le nombre de personnes de 65 ans et plus au Québec est passé de 961 595 en 2001 à 1 211 589 en 2010 (529 608 hommes et 681 981 femmes). Quant à leur proportion dans la population, elle a atteint 15 % en 2010 par rapport à 13 % en 2001.

Graphique 1

Évolution du taux d'infractions contre la personne à l'endroit des aînés, Québec, 2001 à 2010



a : données actualisées

p : données provisoires

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

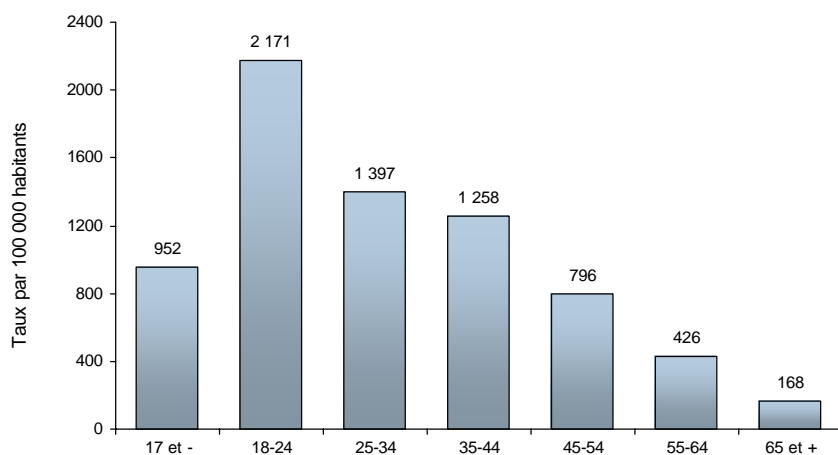
4. Les aînés sont-ils plus victimes de violence que les personnes des autres groupes d'âge?

Les 65 ans et plus du Québec affichent le taux d'infractions par 100 000 habitants le plus faible de tous les groupes d'âge, et ce depuis que des données sur les victimes sont accessibles. En 2010, le nombre d'infractions par 100 000 habitants s'élevait à 168 pour les aînés comparativement à 426 pour les 55 à 64 ans (graphique 2).

Ce constat a aussi été fait dans l'Enquête sociale générale de Statistique Canada sur la victimisation criminelle. En effet, les Canadiens âgés ont déclaré être victimes de crimes violents beaucoup moins souvent que les personnes de tous les autres groupes d'âge³.

Graphique 2

Taux d'infractions contre la personne par groupe d'âge, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

³ Statistique Canada, *La victimisation chez les Canadiens âgés*, 2009, mars 2012, n° 85-002-X au catalogue, p. 7.

On explique le plus faible taux d'infractions envers les aînés par le fait qu'ils ont habituellement un mode de vie moins actif en raison, entre autres, de la retraite du marché du travail, de la réduction du réseau familial et social ou encore, de l'apparition de problèmes de santé. Les personnes âgées seraient par conséquent moins exposées à la criminalité.

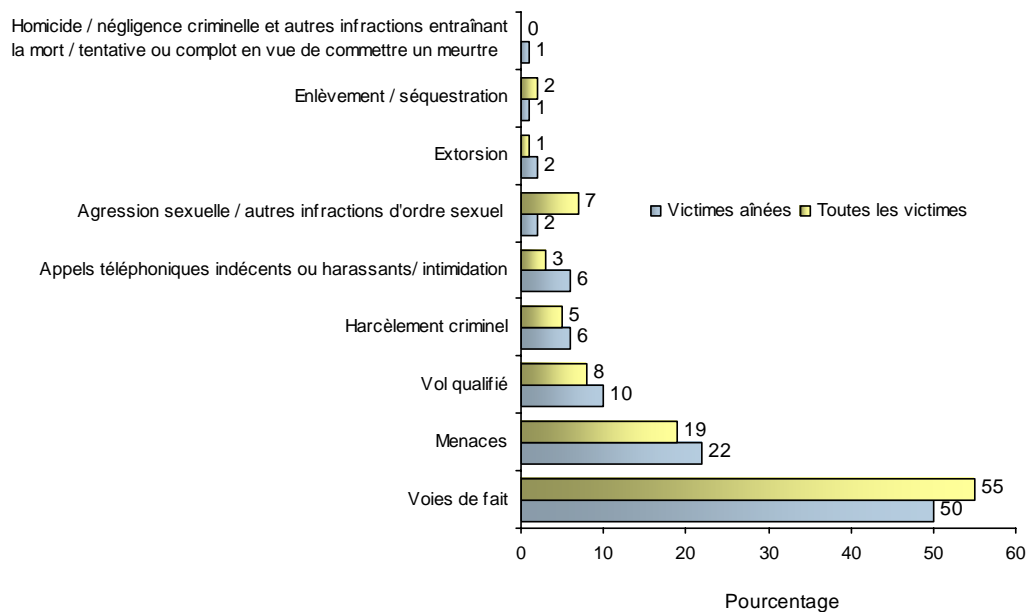
Il est aussi possible que les personnes âgées dénoncent moins les crimes dont elles sont victimes pour des motifs propres à leur âge. Par exemple, certaines peuvent éprouver de la difficulté à reconnaître la gravité ou le caractère criminel des actes subis, notamment lorsqu'elles souffrent d'un problème de santé comme la maladie d'Alzheimer ou encore, lorsque les auteurs de ces actes sont leurs proches. D'autres peuvent s'abstenir de se plaindre parce qu'elles craignent les conséquences d'une dénonciation, entre autres, quand l'auteur de l'infraction est la personne qui prend soin d'eux.

5. Lorsqu'ils sont victimes, les aînés subissent-ils les mêmes infractions que les autres victimes?

Comme l'ensemble des victimes, celles de 65 ans et plus subissent surtout des voies de fait, des menaces, des vols qualifiés et du harcèlement criminel. En 2010, elles se distinguaient toutefois de l'ensemble des victimes par le fait qu'elles étaient en proportion moins nombreuses à être l'objet de voies de fait (50 % comparativement à 55 %) et surtout, d'une infraction sexuelle (2 % comparativement à 7 %) (graphique 3). À l'inverse, elles étaient plus nombreuses à subir notamment des appels téléphoniques indécents ou harassants et de l'intimidation (6 % comparativement à 3 %), des menaces (22 % comparativement à 19 %) et des vols qualifiés (10 % comparativement à 8 %).

Graphique 3

Répartition des victimes aînées et de l'ensemble des victimes selon la catégorie d'infractions, Québec, 2010



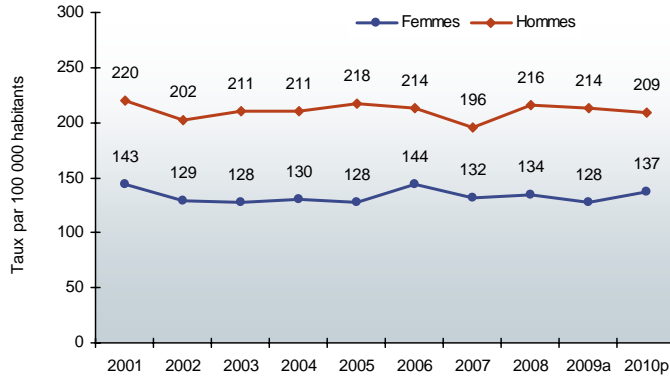
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

6. Le taux d'infractions à l'endroit des aînés varie-t-il selon le sexe?

Les hommes de 65 ans et plus affichent un taux d'infractions par 100 000 habitants supérieur à celui des femmes pour toute la période de 2001 à 2010 (graphique 4). En 2010, on dénombrait 209 infractions par 100 000 hommes comparativement à 137 par 100 000 femmes.

Graphique 4

Évolution du taux d'infractions contre la personne à l'endroit des aînés par sexe, Québec, 2001 à 2010



a : données actualisées

p : données provisoires

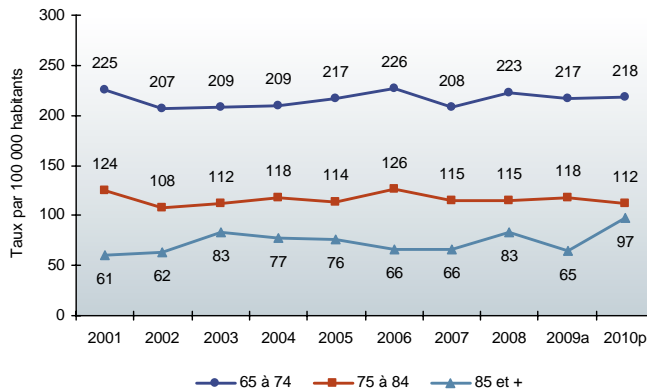
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

7. Comment expliquer le taux d'infractions plus élevé chez les hommes aînés?

Le taux d'infractions par 100 000 habitants est plus élevé pour les hommes que pour les femmes parce qu'ils sont en proportion plus nombreux qu'elles à être âgés de 65 à 74 ans⁴ et que le taux d'infractions à l'endroit des personnes de ce groupe d'âge est nettement supérieur à celui des deux autres groupes d'âge (graphique 5). En 2010, il s'élevait à 218 par 100 000 habitants comparativement à 112 pour les 75 à 84 ans et 97 pour les 85 ans et plus.

Graphique 5

Évolution du taux d'infractions contre la personne à l'endroit des aînés par groupe d'âge, Québec, 2001 à 2010



a : données actualisées

p : données provisoires.

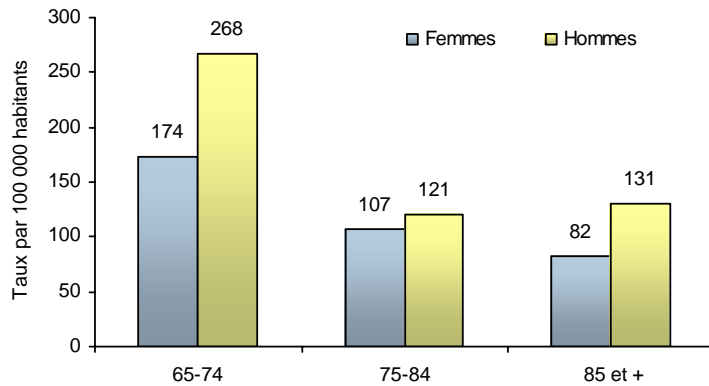
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

⁴ Selon les estimations de Statistique Canada pour le Québec en 2010, 59 % des hommes aînés étaient âgés de 65 à 74 ans comparativement à 51 % des femmes. Pour les personnes de 75 à 84 ans, les proportions respectives étaient 32 % et 34 % et pour celles de 85 ans et plus, 9 % et 15 %.

Cette explication ne permet toutefois pas de comprendre les raisons pour lesquelles le taux d'infractions envers les hommes âgés dépasse celui des femmes dans les trois groupes d'âge (graphique 6). Les hommes âgés sont-ils plus victimes de violence? Signalent-ils plus à la police les infractions dont ils sont victimes?

Graphique 6

Taux d'infractions contre la personne à l'endroit des aînés par sexe et groupe d'âge, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Il faut se référer aux résultats de l'Enquête sociale générale sur la victimisation criminelle pour approfondir la question. On y apprend ainsi que le taux de victimisation avec violence chez les Canadiens âgés ne varie pas en fonction du sexe⁵.

Par conséquent, on peut présumer que les hommes âgés font davantage appel aux services policiers lorsqu'ils sont victimes de crimes violents. Un motif possible est que les hommes sont moins victimes d'un membre de la famille que les femmes (voir le graphique 10), ce qui peut faciliter la dénonciation du crime. De plus, étant donné qu'ils sont en proportion plus nombreux à vivre avec un conjoint⁶, peut-être se sentent-ils davantage en confiance pour porter plainte ou sont-ils mieux soutenus dans cette démarche.

8. Observe-t-on des différences dans les infractions subies par les victimes?

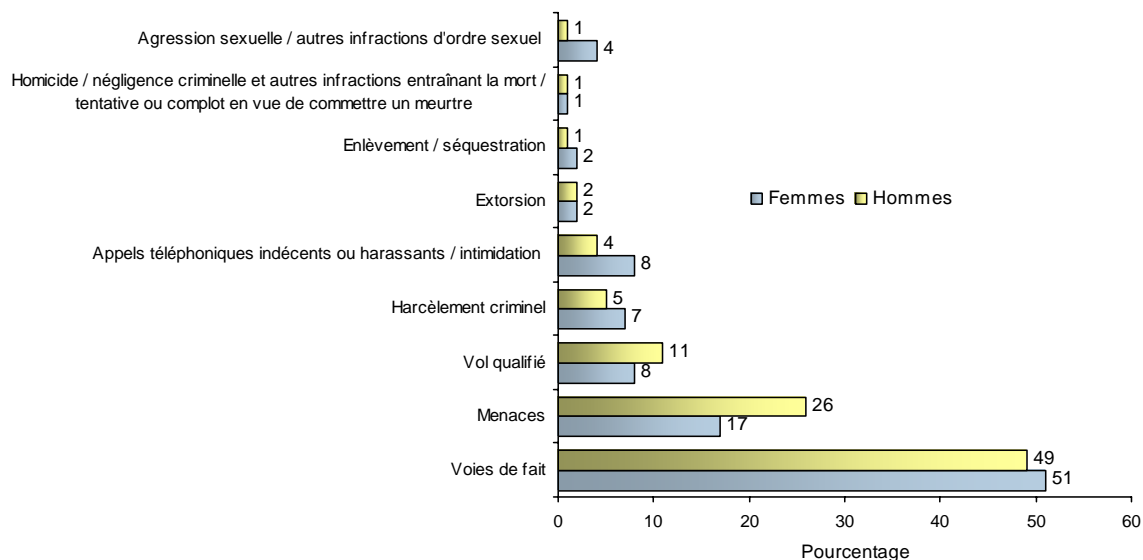
La comparaison selon le sexe montre qu'en 2010 les femmes étaient en proportion moins nombreuses que les hommes à subir des menaces (17 % comparativement à 26 %) et des vols qualifiés (8 % comparativement à 11 %) (graphique 7). À l'inverse, elles étaient plus l'objet d'agressions sexuelles et d'autres infractions d'ordre sexuel (4 % comparativement à 1 %), d'appels téléphoniques indécents ou harassants et d'intimidation (8 % comparativement à 4 %) ainsi que de harcèlement criminel (7 % comparativement à 5 %).

⁵ Statistique Canada, *La victimisation chez les Canadiens âgés, 2009*, mars 2012, n° 85-002-X au catalogue, p. 10.

⁶ Selon les données du dernier recensement canadien, les hommes de 65 ans et plus vivent plus avec un conjoint que les femmes, et ce, quel que soit leur âge. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplt/202.htm

Graphique 7

Répartition des victimes aînées selon la catégorie d'infractions, par sexe, Québec, 2010

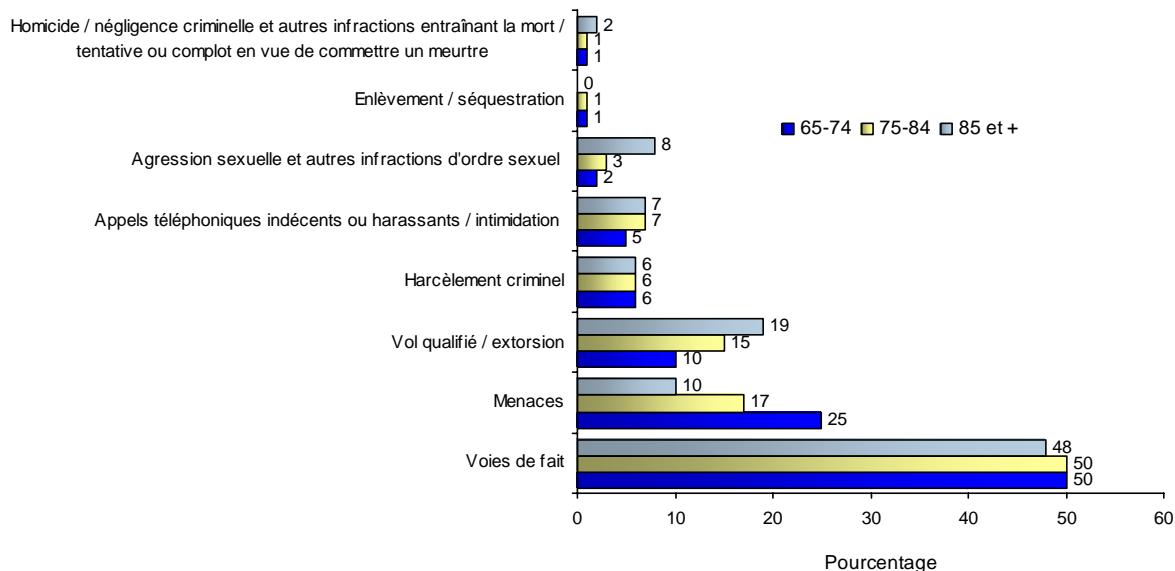


Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Des différences sont aussi observées selon le groupe d'âge, les victimes étant, avec l'avancement en âge, davantage l'objet de vols qualifiés ou d'extorsions ainsi que d'agressions sexuelles et autres infractions d'ordre sexuel et, à l'inverse, moins victimes de menaces (graphique 8).

Graphique 8

Répartition des victimes aînées selon la catégorie d'infractions, par groupe d'âge, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

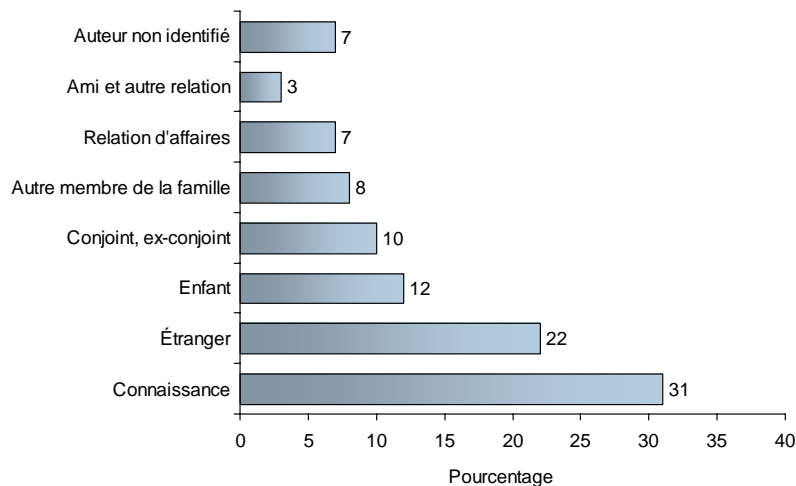
9. Quelle est la relation des victimes âgées avec les auteurs de l'infraction?

Comme l'ensemble des victimes, la majorité des victimes âgées connaît l'auteur de l'infraction. En 2010, 71 % le connaissaient tandis qu'il était inconnu pour 22 % et que 7 % ne l'avaient pas identifié. L'auteur était principalement une simple connaissance (31 %), leur enfant (12 %) et leur conjoint ou leur ex-conjoint (10 %) (graphique 9).

Notons que les victimes âgées se répartissent selon la relation avec l'auteur présumé sensiblement de la même façon que l'ensemble des victimes. Toutefois, dans leur cas, l'auteur présumé est plus souvent un enfant et moins souvent le conjoint ou l'ex-conjoint car ce dernier est plus susceptible d'être décédé.

Graphique 9

Répartition des victimes âgées selon la relation avec l'auteur de l'infraction, Québec, 2010



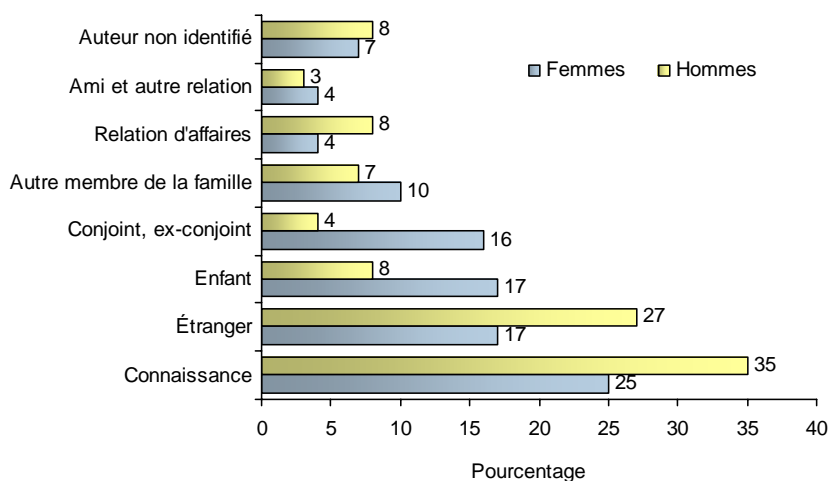
Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

10. Observe-t-on des différences dans la relation avec l'auteur présumé selon le sexe ou l'âge des victimes âgées?

Les femmes âgées sont plus victimes d'un membre de la famille que les hommes. En 2010, 43 % d'entre elles en ont été victimes comparativement à 19 % des hommes, et la personne en cause était le conjoint ou l'ex-conjoint (16 % comparativement à 4 %), leur enfant (17 % comparativement à 8 %) ou un autre membre de la famille (10 % comparativement à 6 %) (graphique 10). Par contre, les femmes ont été moins violentées que les hommes par une relation d'affaires (4 % comparativement à 8 %) et une simple connaissance (25 % comparativement à 35 %).

Graphique 10

Répartition des victimes aînées selon la relation avec l'auteur de l'infraction, par sexe, Québec, 2010

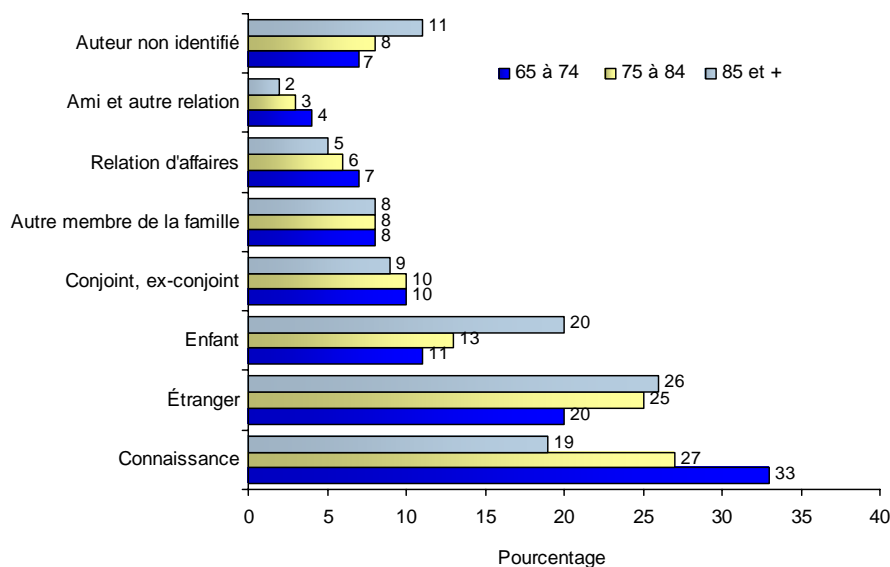


Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

Par ailleurs, avec l'avancement en âge, les victimes aînées ont été moins agressées par une simple connaissance, une relation d'affaires et un ami ou autre relation, mais l'ont été davantage par une personne étrangère, leur enfant et une personne non identifiée (graphique 11).

Graphique 11

Répartition des victimes aînées selon la relation avec l'auteur de l'infraction, par groupe d'âge, Québec, 2010



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.

11. Où ont lieu les événements de violence à l'endroit des aînés?

La majorité des événements criminels à l'endroit des aînés ont lieu dans une résidence privée. En 2010, cela a été le cas d'un peu plus des deux tiers (68 %) d'entre eux. Suivent principalement la voie publique (11 %) et un établissement commercial (10 %) (tableau 1).

On note de légères différences selon le groupe d'âge des victimes. Ainsi, avec l'âge, les aînés ont été un peu moins agressés dans un établissement commercial, un stationnement et dans une zone de plein air et, à l'inverse, un peu plus dans un transport en commun et dans un établissement d'utilité publique, tel qu'un hôpital, une église ou un centre de loisirs.

Tableau 1

Répartition des victimes aînées selon le lieu de l'infraction, par groupe d'âge, Québec, 2010

Lieu de l'infraction	65-74	75-84	85 et +	Total
Résidence d'habitation	68	70	69	68
Voie publique	11	11	10	11
Établissement commercial	11	8	6	10
Établissement d'utilité publique	4	3	8	4
Stationnement	3	3	1	3
Zone de plein air	2	1	0	2
Autres	1	1	3	1
Transport en commun	0	2	3	1
Établissement bancaire	0	1	0	0
Total	100	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme DUC 2.